

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 16 MAI 2019

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF, LE 16 MAI A 18H00 LE CONSEIL MUNICIPAL REGULIEREMENT CONVOQUE S'EST REUNI SOUS LA PRESIDENCE DE FRANCIS GARNIER, MAIRE.

PRESENTS : Francis GARNIER, Michèle HERVE-BARRE, Anne-Marie LEMEUR, Martine LE MEE, Jean Philippe MICHAUT, Bernard MARTINEZ, Michel LACOSTE, Patrice PILON, Marcel MAZALEYRAT, Josiane JOSSELIN,

Absents excusés : Augustine CADELIS qui a donné pouvoir à Francis GARNIER, Jacques PISCAGLIA qui a donné pouvoir à Marcel MAZALEYRAT

Absents : Anne-Marie MALLERON, Jean-Michel THIBAULT, Mélanie JACQUET
Secrétaire de séance : Michel LACOSTE

LE PROCES-VERBAL DU 11 AVRIL 2019 A ETE SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

1. DECISIONS MODIFICATIVES SUR DIFFERENTS BUDGETS

A la demande de Monsieur CAZENAVE, nouveau percepteur à la trésorerie de Pont sur Yonne, il convient de retravailler l'affectation et la reprise des résultats de l'année 2018 du budget EAU / ASSAINISSEMENT

023 => - 211 084.03€	002 => - 211084.03€
021 => - 211 084.03€	1068 => + 211 084.03€

Le CM approuve à l'unanimité

2. COUPES DE PEUPLIERS

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Michery a décidé de vendre une plantation d'environ 50 peupliers arrivés à maturation.

Le lot est situé sur la parcelle cadastrée : F 401

L'entreprise INVERNIZZI située à Pont-Sur-Yonne propose à la mairie la somme de 1 000 euros ; nettoyage et broyage de la parcelle ainsi prête à être replantée.

De plus, la société effectuera gracieusement la coupe de 6 peupliers ayant largement dépassé l'âge de maturation situés en bordure de la Départementale n°222 et qui présentent un grave danger pour la circulation et les promeneurs en cas de grand vent (parcelle E 676 appartenant à la commune de Michery).

Le CM approuve à l'unanimité

3. BAIL EN COMMUN AVEC SERGINES D'UN CULTIVATEUR AU PROFIT DE SON FILS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Yves BOURDON, cultivateur, cesse partiellement son activité à dater du 1er aout 2018.

En conséquence, le bail que la commune lui avait consenti sera refait au profit de son fils, Germain BOURDON, qui reprend l'activité.

Le bail sera refait avec un effet rétroactif au 1er août 2018 pour une durée de 9 ans.

La prochaine échéance 2018-2019 sera de 355,19 euros hors taxe, somme calculée en appliquant l'indice 2018-2019 (103.05).

Le CM approuve à l'unanimité

4. AFFOUAGES 2019 / 2020 : NOMINATION DE 3 REFERENTS

Le Maire de Michery informe que la commune a l'intention d'inscrire à l'état d'assiette, l'aménagement des chemins d'accès dans les parcelles 10 et 11 des Bois Communaux.

La forêt étant gérée par l'ONF, des affouages sont prévus pour 2019-2020 en accord avec Monsieur Guillaume DIGARD, responsable régional ONF Sens.

Il sera procédé à un affichage municipal pour le déroulement du processus. Une convocation sera adressée aux candidats n'ayant pas été retenus au tirage au sort de 2016. A cette occasion, un règlement définissant la rémunération demandée (6€ le stère, paiement en faveur du CCAS) et les consignes de sécurité sera remis à chaque postulant.

Le Conseil Municipal approuve le volontariat de trois garants, responsables du bon déroulement de cette opération :

- Bernard BOUCHET
- Marcel MAZALEYRAT
- Patrice PILON

Le CM approuve à l'unanimité

5. AFFOUAGE 2019 / 2020 : DELIMITATION DES PARCELLES

Par une délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2015, la Commune de Michery s'est prononcée pour un aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2016-2035.

En accord avec Monsieur Guillaume DIGARD, Responsable régional ONF Sens, la commune désire réaliser les coupes des parcelles 10 et 11 pour état d'assiette 2021.

En conséquence, la commune autorise l'ONF à martelé les coupes 10 et 11 pour ventes des grumes sur pieds, et à réserver les houppiers (branchages) pour affouages 2019-2020.

6. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose de fixer la date du prochain CM, il aura lieu le Mercredi 19 Juin à 18H00 et la préparation le mercredi 11 Juin 2019 à 17H00.

Anne Marie LEMEUR souhaite savoir à quel moment les bancs rue du Clos et rue des récits vont être fini de poser ? Mr Garnier va faire le point avec le service technique mais en tout état de cause celui de la rue des récits sera posé lorsque l'accord du propriétaire sera donné car l'installation est prévue sur une parcelle qui n'appartient pas en totalité à la Mairie.

Bernard Martinez informe le CM qu'il a bien reçu, la maquette du nouveau site internet de la commune il va travailler ce nouvel outils mise à notre disposition par Orange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H35

F. GARNIER

M. HERVE-BARRE

M. MAZALEYRAT

J-P. MICHAUT

M. LACOSTE

P. PILON

M. LE MEE

A-M LEMEUR

B. MARTINEZ

J. JOSSELIN

Augustine CADELIS qui a donné pouvoir à Francis GARNIER

Jacques PISCAGLIA qui a donné pouvoir à Marcel MAZALEYRAT